



POUVOIR ADJUDICATEUR

SYNDICAT MIXTE DORSAL

19 Boulevard de la Corderie
87000 LIMOGES

 : 05 87 21 21 35
contact@dorsal.fr

MARCHE DE SERVICE
Assistance financière et fiscale

Règlement de la Consultation

Date et heure limites de réception des plis : **mercredi 11 juin 2014 à 12h00**

SOMMAIRE

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
Contexte.....	3
1.1. Objet du marché	3
1.2. Etendue de la consultation	3
1.3. Nomenclature communautaire.....	3
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
2.1. Conditions de participation des candidats	4
2.2. Durée du marché	4
2.3. Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives	4
2.4. Délai de validité des offres	4
2.5. Mode de règlement du marché et modalités de financement.....	4
2.6. Conditions particulières d'exécution	4
3. DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
3.1. Composition du dossier de consultation	4
3.2. Retrait du dossier de consultation.....	5
3.3. Modification du dossier de consultation	5
4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
4.1. Langue de rédaction.....	5
4.2. Contenu des plis	5
4.3. Pièces de la Candidature	6
4.4. Pièces de l'Offre.....	7
5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
6.1. Demande de renseignements.....	8
6.2. Documents complémentaires	8
7. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....	8
7.1. Sélection des candidats.....	8
7.2. Sélection des offres.....	8
8. REGLEMENTS DES LITIGES.....	9

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

Contexte

DORSAL est un Syndicat Mixte constitué par :

- la Région Limousin,
- les Départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze,
- la Ville de Limoges,
- les Communautés d'Agglomération du Bassin de Brive, de Tulle et du Grand Guéret.

Le Syndicat Mixte DORSAL a décidé de soutenir le développement des télécommunications en matière de haut débit sur l'ensemble du territoire de la région Limousin. Pour cela une Délégation de Service Public (DSP) de type concession a été mise en place en 2005 pour une durée de 20 ans.

Le délégataire retenu, Axione Limousin, opérateur d'opérateurs, doit assurer la réalisation et la gestion des infrastructures de télécommunications sur le territoire Limousin.

DORSAL doit assurer le contrôle de son délégataire et notamment sur le volet financier.

Depuis la signature du contrat, DORSAL a déjà réalisé deux audits financiers : en 2009/2010 puis en 2013. Ces prestations ont été réalisées pour des besoins ponctuels.

Dorsal souhaite désormais s'entourer d'un prestataire d'expertise financière et fiscale afin de satisfaire des besoins plus réguliers.

1.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet une mission d'accompagnement financier et fiscal permanente et ponctuelle dans le suivi et le contrôle du délégataire chargé d'établir et d'exploiter le réseau régional de télécommunication.

Lieu d'exécution : Région Limousin.

Le détail des prestations demandées est décrit dans l'acte d'engagement.

1.2. Etendue de la consultation

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics, la présente consultation est passée selon une procédure adaptée.

Le marché est un marché de services à bons de commande tel que défini à l'article 77 du Code des marchés publics dans la limite de 75 000 € HT.

1.3. Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Services de conseils financiers (66171000-9)	

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Conditions de participation des candidats

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.2. Durée du marché

Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée de trois années.

2.3. Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Les variantes sont autorisées.

2.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.5. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.6. Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

3. DOSSIER DE CONSULTATION

3.1. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- L'acte d'engagement/cahier des charges,

3.2. Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est mis en ligne sur une plateforme de dématérialisation (<http://emarchespublics.com>) ainsi que sur le site Internet du Syndicat (www.dorsal.fr).

Il peut être remis gratuitement à chaque candidat par courrier sur demande auprès du Syndicat.

Les candidats peuvent demander la transmission du dossier de consultation ainsi que d'éventuels documents complémentaires par voie électronique.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessus.

3.3. Modification du dossier de consultation

L'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics rend facultative l'identification des opérateurs économiques pour le téléchargement du dossier de consultation des entreprises.

Par conséquent, la décision de ne pas s'identifier sur la plateforme de dématérialisation utilisée par DORSAL relève de l'entière responsabilité des candidats qui ne pourront élever aucune réclamation en cas de modification du dossier de consultation des entreprises dont ils ne seraient pas destinataires.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier de consultation par les candidats, la date limite fixée pour la remise des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1. Langue de rédaction

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les offres des candidats sont exprimées en EURO.

4.2. Contenu des plis

Chaque candidat produira un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

4.3. Pièces de la Candidature

Situation juridique – références requises :

- DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ;
- DC4 (déclaration de sous-traitance) le cas échéant ;
- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas suivants mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
 - o condamnation définitive, depuis moins de cinq ans, pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts ;
 - o condamnation, depuis moins de cinq ans, inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du code du travail ;
 - o état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du même code, ou procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - o absence de souscription, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, pour les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ou absence d'acquiescement des impôts et cotisations exigibles à cette date ;
 - o pour les candidats assujettis à l'obligation définie à l'article L.323-1 du code du travail, absence de souscription concernant la déclaration visée à l'article L.323-8-5 du code du travail ou s'ils en sont redevables, absence de versement de la contribution visée à l'article L.323-8-2 du code du travail ;

Capacité économique et financière – références requises :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Référence professionnelle

- présentation d'une liste de prestations de services, avec si possible trois références, en rapport avec l'objet du présent marché, exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, l'époque et le destinataire. Le candidat joindra les attestations du destinataire ou, à défaut, une déclaration

Le candidat qui sera retenu à la présente consultation devra fournir à compter de la réception de la lettre l'informant que son offre est acceptée, l'ensemble des attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 du Code des marchés publics. A défaut de transmission des pièces dans le délai mentionné dans la lettre, le candidat sera écarté au profit du candidat suivant. Le candidat pourra également utiliser les formulaires DC6 et DC7 s'il le souhaite.

4.4. Pièces de l'Offre

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes dûment complété, daté et signé ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), à accepter sans modification, dûment daté et signé.
- Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations et notamment :
 - La vision du candidat sur la mission proposée (présentation détaillée de la méthodologie appliquée, des livrables envisagés ...)
 - La présentation de la société en décrivant notamment les moyens humains dédiés (CV des intervenants)
 - et toutes autres pièces permettant au candidat d'apporter à la commission des éléments pertinents pour son jugement.

5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les candidats transmettent leur dossier sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p>MARCHE DE SERVICE : Assistance financière et fiscale</p> <p>NE PAS OUVRIR</p>

Ce pli devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document. Il sera :

- soit envoyé en recommandé avec accusé de réception postal à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte DORSAL
19, boulevard de la Corderie
87000 LIMOGES

- soit remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte DORSAL
19, boulevard de la Corderie (Bâtiment B - 1^{er} étage)
87000 LIMOGES

Heures d'ouverture :
9h00/12h00 et 14h00/17h00

Ce dossier comprendra deux enveloppes intérieures cachetées et portant le nom du candidat :

- Une enveloppe intitulée « Candidature » comprenant les documents mentionnés à l'article 4.2.1
- Une enveloppe intitulée « Offre » comprenant les documents mentionnés à l'article 4.2.2

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite précitée ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Tout pli incomplet en référence aux pièces demandées à l'article 4 du présent règlement de consultation sera immédiatement écarté.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6.1. Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires jugés nécessaires pour réaliser les prestations objet du présent marché, les candidats pourront contacter le Syndicat Mixte DORSAL, soit par écrit à l'adresse du Syndicat, soit par téléphone (**05 87 21 21 35**) soit par courrier électronique (contact@dorsal.fr). Les candidats devront faire parvenir leur demande de renseignements au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Les renseignements complémentaires seront alors communiqués, par écrit (voie postale ou voie électronique), au plus tard 6 jours ouvrés avant la date limite de remise des plis.

6.2. Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

7. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

7.1. Sélection des candidats

Seront retenus les candidats ne faisant pas l'objet d'une interdiction de concourir et ayant produit les documents requis à l'article 4.2.1.

Les critères relatifs à la candidature sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles (moyens techniques et humains)

7.2. Sélection des offres

Seules seront ouvertes les offres des candidats retenus.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé des critères de jugement des offres	Pondération
- Capacité du candidat à assurer la mission	50%
- Prix des prestations	30%
- Pertinence de l'offre au regard des prestations attendues	20%

Le pouvoir adjudicateur examinera l'offre de base des candidats pour établir un classement au regard des réponses aux exigences de l'article 4.4 du présent document.

a) La capacité du candidat à assurer la mission sera notée sur 100 à partir des éléments de candidatures et selon le mode de calcul suivant :

Note Capacité pondérée = 50 X Note de l'offre / Note la plus élevée

b) Le prix des prestations sera noté suivant le même principe à partir des éléments du bordereau de prix selon le mode de calcul suivant :

Note Prix pondéré = $30 \times \text{Prix le plus faible} / \text{Prix de l'Offre}$

c) La pertinence de l'offre au regard des prestations attendues sera notée suivant le même principe à partir des éléments du mémoire et selon le mode de calcul suivant :

Note Pertinence de l'offre = $20 \times \text{Note de l'offre} / \text{Note la plus élevée}$

L'offre la mieux classée en fonction des critères précités sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations de l'article 46 I et II du Code des marchés publics.

Le délai imparti par le Syndicat au titulaire pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 21 jours.

8. REGLEMENTS DES LITIGES

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Limoges est compétent en la matière.